

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

4276/83 (Presse 8)

819th Council meeting

- Agriculture -

Brussels, 17 and 18 January 1983

President: Mr Josef ERTL,  
Federal Minister for Food, Agriculture  
and Forestry of the Federal  
Republic of Germany



The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER  
State Secretary for  
European Affairs and  
Agriculture

Denmark:

Mr Niels Anker KOFOED  
Minister for Agriculture

Germany:

Mr Josef ERTL  
Federal Minister for Food,  
Agriculture and Forestry  
Mr Hans-Jürgen ROHR  
State Secretary  
Federal Ministry for Food,  
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Costas SIMITIS  
Minister for Agriculture

France:

Mrs Edith CRESSON  
Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Austin DEASY  
Minister for Agriculture

Italy:

Mr Calogero MANNINO  
Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Ernest MUHLEN  
Minister for Agriculture,  
Viticulture, Lakes, Rivers and  
Forests

Netherlands:

Mr G. BRAKS  
Minister for Agriculture and  
Fisheries

United Kingdom:

Mr Peter WALKER  
Minister of Agriculture,  
Fisheries and Food  
Mr Alick BUCHANAN-SMITH  
Minister of State,  
Ministry of Agriculture,  
Fisheries and Food

Commission:

Mr Poul DALSGER - Member

FIXING OF PRICES FOR CERTAIN AGRICULTURAL PRODUCTS AND RELATED MEASURES FOR THE MARKETING YEAR 1983/1984

The Council held an initial exchange of views on the Commission proposals on the fixing of agricultural prices for the marketing year 1983/1984. The discussion enabled delegations to give their initial reactions, on both policy and technical aspects.

The Council will continue its discussions at its meeting on 7 and 8 February, on the understanding that in the meantime the Special Committee on Agriculture will make a detailed examination of the specific issues raised by the various sectors concerned, in the light of the main guidelines worked out at this meeting, and will report to the Council.

ADJUSTMENT OF THE "ACQUIS COMMUNAUTAIRE" FOR MEDITERRANEAN PRODUCTS (OLIVE OIL - FRUIT AND VEGETABLES)

The Council, acting on the instructions from the European Council, held in Copenhagen on 3 and 4 December 1982, to complete urgently and before March 1983 the revision of existing rules for certain Mediterranean agricultural products on the basis of Commission proposals, with a view to the enlargement of the Community, continued examining the various problems arising in the two sectors concerned.

At the close of its discussion the Council directed the Special Committee on Agriculture to examine in more detail the important problems still outstanding in connection with this dossier with the aim of clarifying all the factors which would enable it to expedite its discussions and to present an interim report at its meeting on 7 and 8 February, with a view to achieving or opening the way for solutions at its meeting on 8 and 9 March 1983.

VETERINARY SECTOR

On the basis of a report from the Permanent Representatives Committee, the Council resumed its examination of three proposals for Directives relating to health problems affecting intra-Community trade in fresh meat, the importation of animals and fresh meat from third countries, and problems concerning the personnel responsible for carrying out health inspections.

At the end of its discussions, the Council asked the Permanent Representatives Committee to press ahead with its discussions on the last remaining problems in the area and to report back to it at its meeting on 7 and 8 February with a view to reaching a decision.

LAYING DOWN OF MINIMUM STANDARDS FOR THE PROTECTION OF LAYING HENS KEPT IN BATTERY CAGES

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue its discussions on this matter on the basis of a compromise proposal from the Presidency and to report back to it at a forthcoming meeting on agricultural questions.

NEW ZEALAND BUTTER IMPORTS TO THE UNITED KINGDOM

The Council adopted a Regulation fixing at 7,250 tonnes the quantity of New Zealand butter which the United Kingdom is authorized to import under special conditions during February 1983.

VARIOUS STATEMENTS

The Council heard statements on the following questions:

- Commission briefing on its talks in Washington with United States representatives;
- Communication by the Greek delegation on the various reasons behind the devaluation of the drachma and the Greek Government's hope for an early readjustment of the green parity;
- Special measures for peas and field beans used in animal feeding-stuffs (differential amounts) (United Kingdom delegation);
- Extension (by two months) of the date for submitting preventive distillation contracts for wine (French delegation);
- Extension measures for grubbing-up vines in the Charentes (French delegation);
- Briefing by the Danish delegation on the foot-and-mouth outbreak in Funen and measures taken to control it.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted in the official languages of the Communities the following Regulations extending until 31 December 1983:

- Regulation (EEC) No 3437/82 amending Regulation (EEC) No 878/77 on the exchange rates to be applied in agriculture;
- Regulation (EEC) No 652/79 on the impact of the European monetary system on the common agricultural policy;
- Regulation (EEC) No 3439/82 amending Regulation (EEC) No 947/71 on certain measures of conjunctural policy to be taken in agriculture following the temporary widening of the margins of fluctuation for the currencies of certain Member States;
- the period laid down in Article 73(1) of the 1979 Act of Accession (transition from the existing system in Greece to that consequent on the application of the common organization of the markets).

Trade policy

The Council adopted in the official languages of the Communities:

- the Regulation imposing a definitive anti-dumping duty on certain chemical fertilizers originating in the United States of America;
- the Decision terminating the anti-dumping procedure concerning imports of codeine and its salts originating in Czechoslovakia, Hungary, Poland and Yugoslavia.

Relations with Portugal

The Council adopted in the official languages of the Communities, the Regulation on the conclusion of the Agreement in the form of an exchange of letters between the European Economic Community and the Portuguese Republic regarding prepared or preserved tomatoes falling within subheading 20.02 C of the Common Customs Tariff.

Energy

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation extending to 31 December 1985 Regulations (EEC) No 1893/79 and (EEC) No 2592/79 introducing registration for crude oil imports into the Communities.

ECSC

The Council gave its assent, pursuant to Article 56(2)(a) of the ECSC Treaty concerning:

- AA. Brothers Ltd., United Kingdom
- Deutsche Bank AG, Zentrale Düsseldorf, Germany
- Barr & Stroud Ltd., United Kingdom.

Appointment

Acting on a proposal from the German Government, the Council named Dr Helmut KAUPPER, Head of Section at the Federal Ministry for Labour and Social Security, as a member of the Advisory Committee on Social Security for Migrant Workers to replace Dr Winfried HAASE, member, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 20 September 1984.

Bruxelles, le 14 janvier 1983  
Note BIO(83)23 aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

-----  
CONSEIL AGRICOLE 17-18 JANVIER (M. Vasey)  
-----

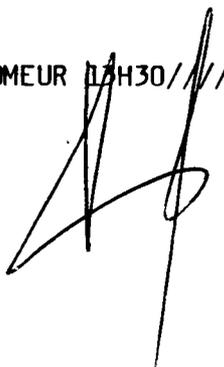
433

Le Conseil traitera quatre questions principales :

1. Prix agricoles 1983/84 : premier tour de table sur les propositions de la Commission (voir P-79).
2. Acquis communautaire : debat clarificateur. Le Conseil est charge d'aboutir a des conclusions pour mars.
3. MCM's : codification des dispositions actuelles en matiere de demantelement des MCM's. La Grece pourrait demander la devaluation de la drachme verte, pour laquelle il existe depuis jeudi un MCM negatif de 23,3%.
4. Controles sanitaires en matiere d'echanges de viandes et d'animaux vivants : adoption des regles revisees et prorogation de la derogation irlandaise en ce qui concerne la fièvre aphteuse.

Amities

M. SANTARELLI - COMEUR 12H30///





Bruxelles, le 17 janvier 1983  
Note BIO(83)23 (suite 1) aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

-----  
CONSEIL AGRICOLE DES 17 ET 18 JANVIER (M. Vasey)  
-----

433

1. Prix agricoles 1983/84 :  
-----

Les propositions de la Commission constituent la suite logique du programme d'octobre 1981 (P-69-73) dont les elements essentiels ont ete acceptes par le Conseil dans le cadre du paquet prix 1982. Le Conseil devrait pouvoir prendre les decisions necessaires avant le 1er avril, a declare M. Dalsager.

La Commission a propose une norme de 5,5% que M. Dalsager qualifie de "prudente et raisonnable". Si la methode objective, compte tenu du taux d'inflation, avait pu conduire a proposer plus, la situation des marches et les tendances de production, auraient pu justifier une augmentation moindre, voire le gel des prix des produits excedentaires. M. Dalsager rappelle qu'apres trois annees successives ou les revenus agricoles ont baisse, la progression des revenus agricoles en 1982 est maintenant estimee a 8%, ceci etant la consequence du ralentissement de l'inflation, des augmentations de prix decidees par le Conseil en 1981 et 1982 et de l'accroissement de la production pour plusieurs produits.

La Commission propose en outre l'application des seuils de garantie pour les cereales, le colza et le lait. Il ne s'agit pas d'une innovation mais des consequences automatiques des decisions prises par le Conseil en mars 1982. Il est absolument indispensable, selon M. Dalsager, que le Conseil adopte des mesures efficaces et demontre ainsi que la Communaute est capable de maitriser les problemes qui existent dans ce secteur.

En ce qui concerne le demantelement des MCM's, la Commission est prete a reexaminer ses propositions a la lumiere de la depreciation de la livre sterling et de la devaluation de la drachme. Elle est egalement disposee a revoir la position de la France et de l'Italie, compte tenu de la marge de manoeuvre dont disposent ces deux pays pour demander une devaluation supplementaire de leur monnaie verte. Ces considerations devraient faciliter la decision du Conseil sur les propositions de prix.

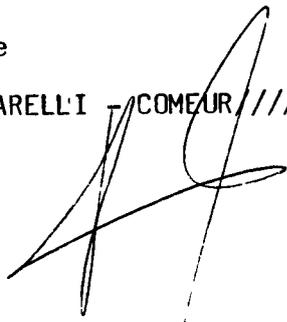
Pour conclure, M. Dalsager rappelle que les donnees disponibles sur les stocks et les tendances a la production des principaux produits (voir COM(82)650, volume I), et qui sont confirmees par les previsions de l'OCDE, font apparaitre un volume de production et des stocks en augmentation au niveau europeen aussi bien que mondial. Il incite les ministres a tirer les conclusions qui s'imposent pour leurs decisions sur les prix.

Enfin, les consequences budgetaires des propositions de la Commission ne sont pas excessives (+ 330 millions d'ECU en 1983, + 640 millions d'ECU en 1984). M. Dalsager estime que les economies previsibles seront insuffisantes pour eviter un budget supplementaire contrairement a ce qui s'est passe en 1981 et 1982.

A suivre

Amities

M. SANTARELLI - COMEUR ///





Bruxelles, le 18 janvier 1983  
Note BIO(83)23 (suite 2) aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

-----  
CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)  
-----

1. Prix agricoles (suite de la discussion)  
-----

En ce qui concerne le niveau general des prix, la Belgique, le Luxembourg, le Danemark et les Pays Bas estiment que les propositions constituent une bonne base de depart, que les trois premieres delegations souhaitent toutefois ajuster vers le haut. Le Royaume-Uni considere comme excessives les augmentations proposees, notamment dans le secteur laitier ou un gel des prix aurait ete justifie. M. Walker évoque les consequences dangereuses pour la PAC tant sur le plan de l'equilibre des marches que sur le plan budgetaire. Par contre, le ministre irlandais estime que les propositions de la Commission sont inacceptables au point de vue du maintien des revenus agricoles et que l'on attache trop d'importance aux considerations budgetaires et de marche.

En ce qui concerne la hierarchie des prix, plusieurs delegations (Belgique, Danemark, Pays Bas) ont fait valoir que la differentiation en faveur des produits mediterraneens est allee trop loin et constitue une discrimination a l'egard des produits du Nord, deja penalises par l'application des seuils de garantie. Les Pays-Bas ont exprime de fortes reserves sur les augmentations proposees pour les vins et les fruits et legumes. De l'autre cote, la delegation italienne qualifie les propositions de la Commission d'inacceptables pour la raison inverse, a savoir parce qu'elles ne vont pas assez loin dans la differentiation en faveur des produits.

M. Dalsager est intervenu a ce sujet pour contester la these italienne selon laquelle les produits mediterraneens subirait dans la Communaute la loi du plus fort. Il évoque notamment la progression des depenses budgetaires sur les produits dits mediterraneens de 8% en 1978 a 23% en 1982, ainsi que les regimes tres favorables pour certains produits tels l'huile d'olive et le tabac (intervention plus primes tres importantes).

La delegation grecque a reconnu que la devaluation de la drachme verte apporterait une solution au probleme des revenus agricoles en Grece dans l'immediat, mais qu'elle n'amenerait aucune amelioration structurelle de l'agriculture grecque, qui dependra de la nouvelle politique communautaire des structures et des programmes mediterraneens.

La delegation francaise n'a conteste ni le niveau general des prix, qui pourrait etre releve si necessaire pour la France par un nouvel ajustement monetaire, ni la hierarchie des prix entre producteurs du Nord et du Sud. Mme Cresson concentre son attention essentiellement sur deux point :

- La reduction des prix garantis pour le lait, suite au depassement du seuil de garantie qui reviendrait, selon elle, a penaliser les petits et moyens producteurs qui ne sont pas responsables du developpement de la production, plutot que les gros producteurs qui utilisent des fourrages importes a base de soja americain.

A noter que les delegations belge, irlandaise et luxembourgeoise s'opposent egalement a la reduction des prix garantis proposes par la Commission en faveur d'une modulation de la taxe de co-responsabilite. M. Dalsager a rappele a ce sujet les discussions anterieures au sein du Conseil qui n'ont jamais permis d'adopter les mesures proposees dans ce sens.

- Une reduction plus importante des MCM's allemands, qui aurait ete plus conforme, selon le ministre francais, a la resolution du Conseil europeen sur la creation du SME. Cette these est contestee non seulement par M. Dalsager, mais aussi par la delegation allemande, qui fait valoir que les propositions de la Commission ne tiennent pas suffisamment compte du maintien des revenus agricoles en Allemagne et de la necessite d'eviter des reductions de prix en monnaie nationale.

Les propositions de la Commission ont ete renvoyees au CSA pour examen.

## 2. Points divers :

### • Beurre neo-zelandais :

Les delegations francaise et irlandaise n'ont pas leve leurs reserves sur le quota d'importation pour le beurre en provenance de la Nouvelle Zelande en 1983. En outre, Mme Cresson a fait savoir que la France n'accepterait pas une prorogation de ces importations sur une base mensuelle apres mars si la Commission ne prend pas des mesures plus efficaces pour assurer l'ecoulement du beurre sur les marches exterieurs, et notamment sur le marche sovietique. A cet egard, elle a constate l'echec de l'adjudication speciale, ouverte par la Commission.

Le lien etabli entre l'adoption formelle par le Conseil de l'accord politique sur la Nouvelle Zelande et les mesures prises par la Commission pour faciliter l'exportation du beurre, a ete vivement regretee, non seulement par la Commission et la Presidence allemande, mais aussi par les delegations britannique, neerlandaise et danoise.

DIS - Ces delegations craignent que l'attitude francaise n'encourage l'URSS a tabler sur une baisse future des prix a l'exportation communautaires- FIN DIS.

La presidence allemande a fait connaitre son intention de revenir sur cette question a la fin de la reunion.

### • Devaluation de la Drachme verte :

M. Simitis a fait savoir que le gouvernement grec souhaite une devaluation immediate pour les fruits et legumes, les vins, les produits laitiers, les cereales fourrageres et les produits de la peche, et une devaluation au debut de la campagne pour les autres produits agricoles. Il a evoque des precedents pour une devaluation des taux verts echelonnee dans le temps.

M. Dalsager a precise que les services de la Commission et de l'Administration grecque sont en train d'examiner non seulement le timing mais aussi le montant de l'ajustement envisage de la drachme verte, qui devrait faire l'objet d'une decision rapide. La Commission aurait pu aider davantage la delegation grecque si elle avait ete consultee plus tot.

### • Fievre aphteuse au Danemark :

Le ministre danois a informe le Conseil des mesures prises a la suite de la decouverte d'un nouveau cas de fievre aphteuse dans l'ile de Funen, mesures qui iraient au-dela de celles prevues par la reglementation communautaire. Le Comite Veterinaire permanent est saisi de ce dossier.

A suivre  
M. SANTARELLI - COMEUR/////

Bruxelles, le 18 janvier 1983  
Note BIO(83)23 (suite 3 et fin) aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

-----  
CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)  
-----

433

Acquis communautaire :

1. Huile d'olive  
-----

A l'initiative de la Presidence, la discussion s'est articulee autour de cinq options identifiees par le CSA.

- La solution dite "budgetaire" et qui consisterait a etendre le regime actuel a l'Espagne et au Portugal, les couts resultant de la baisse de consommation dans ces deux pays etant entierement supportes par le budget communautaire. La plupart des Etats membres estiment que les consequences budgetaires d'une telle approche sont inacceptables. M. Dalsager a fait valoir que l'on ne pourra pas eviter des depenses supplementaires dans le secteur de l'huile d'olive a la suite de l'elargissement, la question est de savoir comment contenir ces depenses dans les limites raisonnables. A cet egard, la Presidence a rappele que la creation eventuelle de nouvelles ressources propres pour faire face a ces depenses, qui implique le recours a l'article 201 (ratification parlementaire), depasse la competence du Conseil agricole.

- Imposition d'une taxe sur les huiles vegetales :

M. Dalsager, apres avoir rappele que le Conseil n'est saisi d'aucune proposition de la Commission (voir P-64 d'octobre 1981), a constate l'existence d'une divergence profonde entre les Etats membres a ce sujet, qui a ete confirmee par les discussions. En effet, les delegations francaise, italienne et grecque considerent l'application d'une telle taxe, ou, de preference, d'un prelevement a l'importation, comme le point de depart pour une decision du Conseil. A l'exception des belges, les autres delegations refusent cette approche pour des raisons tenant a la fois des relations internationales, des considerations budgetaires et des interets des consommateurs. La presidence allemande estime en outre que cette option depasse la competence du Conseil agricole.

- Modification du regime actuel :

par l'introduction d'une aide forfaitaire aux producteurs a la place de l'aide actuelle a la production. Plusieurs delegations (RU, RFA, PB, DK, L) considerent une telle modification comme indispensable, compte tenu des implications budgetaires de l'extension du systeme actuel a une Communaute elargie, et la France pourrait aussi l'accepter conjointement a d'autres mesures. Par contre, les pays producteurs (Italie et Grece) restent fermement opposes. La Commission estime qu'il ne faut pas porter atteinte aux interets des producteurs existants et que le Conseil devrait concentrer son attention sur la delimitation des regions eligibles et sur l'amelioration des controles portant sur l'octroi de l'aide.

- La solution transitoire consisterait a maintenir aussi longtemps que possible, dans le cadre de la periode transitoire, les restrictions existant en Espagne et au Portugal a l'importation des huiles vegetales concurrentes, et dont la suppression entrainera une baisse importante de la consommation d'huile d'olive dans ces deux pays. M. Dalsager a precise que cette option, que la Commission avait suggeree, ne met pas en cause l'application a l'Espagne du regime communautaire pour l'huile d'olive. Cette approche jugee interessante par plusieurs delegations, est recusee par les francais et les italiens pour la raison qu'elle impliquerait l'isolement du marche espagnol et ne resoudrait pas le probleme a long terme.

- Modification du rapport de prix entre l'huile d'olive et les huiles vegetales concurrentes, ce qui impliquerait une augmentation de l'aide a la consommation pour assurer l'ecoulement des excedents de l'huile d'olive. Malgre les divergences entre Etats membres, les uns estiment le rapport de 2 a 1 propose par la Commission comme trop genereux, les autres comme inadequat, une solution de compromis ne parait pas impossible dans le cadre d'un compromis global.

Le CSA est charge de preparer un rapport interimaire pour la prochaine session du Conseil. La Presidence allemande n'a pas exclu que le Conseil agricole soit oblige de soumettre un rapport faisant etat des positions divergentes au Conseil Europeen.

#### Fruits et legumes :

-----  
Sur la question de l'extension des disciplines des organisations de producteurs aux non-membres, la Commission estime qu'un compromis est possible sur la base d'une liste limitative.

En ce qui concerne le volet externe, la Commission n'exclut pas des adaptations a ses propositions initiales, notamment en ce qui concerne le regime des prix de reference, dans la direction souhaitee par la delegation italienne.

Le CSA est charge d'approfondir ce dossier en vue de permettre une decision a la prochaine session du Conseil.

#### Questions sanitaires:

-----  
La delegation italienne n'ayant pas pu lever ses reserves sur les propositions de directives relatives aux echanges d'animaux vivants et de viandes fraiches, le dossier a ete renvoye a la prochaine session du Conseil, etant entendu qu'elle sera precedee d'une reunion des responsables des services sanitaires des Etats membres.

#### Questions monetaires:

-----  
Les textes ont ete adoptes comme points A.

#### Points divers:

-----

- Relations avec les Etats-Unis:

-----  
M. Dalsager a informe le Conseil que les premieres discussions au niveau des fonctionnaires entre la Commission et le gouvernement americain en vue d'identifier les mesures qui pourraient etre prises dans le cadre des systemes existants pour desarmorer les tensions entre la Communaute et les Etats-Unis, se sont deroulees dans une atmosphere constructive (voir conference de presse de M. Villain,Rio(83)24).

En ce qui concerne le secteur du ble, M. Dalsager a indique que la demande sur le marche mondial a baisse depuis un an, alors que l'offre est en augmentation suite aux recoltes importantes aux Etats-Unis, en Europe et dans d'autres pays producteurs. Dans cette situation, la Communaute doit, comme toujours, respecter ses obligations internationales au GATT et ne pas dépasser sa part du marche. La Commission a l'intention de gerer le marche du ble de facon a ne pas dépasser cette part, ce qui implique une augmentation des stocks communautaires de ble par rapport a leur niveau de l'an dernier.

- Beurre:

-----  
La delegation francaise, appuyee par l'irlandaise a precise qu'elle leverait sa reserve sur le quota d'importation pour la Nouvelle Zelande en 1983 pour peu que l'Union sovietique soit inscrite sur la liste des pays tiers beneficant de la restitution prefixee, ce qui aurait pour effet de supprimer la discrimination meme formelle dont l'Union sovietique ferait l'objet. M. Dalsager a indique qu'il serait extremement difficile pour la Commission de modifier sa position compte tenu notamment de la position prise par le Parlement Europeen a ce sujet. Il rejette la these selon laquelle l'adjudication impliquerait une discrimination a l'egard de l'URSS.

Vins:

-----  
En reponse aux delegations francaise et italienne, M. Dalsager a indique que la Commission envisage de reporter la date limite pour la conclusion des contrats en vue de la distillation preventive du 20 fevrier au 31 mars.

En ce qui concerne la prorogation des mesures d'arrachage des vignes dans les Charentes, la Commission se propose de resoudre ce probleme dans le cadre des mesures generales.

Amities,  
M. Santarelli, COMEUR////



